

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du
3 octobre 2011 (18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **35 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **1 délibération a été retirée en séance**

➤ La délibération 35 « Economie d'énergie – Mise en vente des Certificats d'Economie d'Energie capitalisés par la ville d'Albi » a été retirée en séance.

✿ **Délibération qui a fait l'objet d'un refus de vote**

➤ La délibération n°8/149 « Dissolution du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac » a fait l'objet d'un refus de vote de la part de Françoise Lescure et de Josian Vayre du groupe « Gauche Unie et Citoyenne »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

➤ La délibération n°1/142 «Décisions du Maire» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstention des groupes Minoritaires;

➤ La délibération n°6/147« Appel d'offres ouvert – Prestations de nettoyage de locaux – Avenant n°1 au marché n°09.006M» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe « Gauche Unie et Citoyenne ».

✿ **Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'Unanimité**

➤ La délibération n°11/152 «Evolution du tableau des effectifs» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe « Gauche Unie et Citoyenne », abstentions de Bernard Gilabert -pouvoir de Michel Albarède du groupe « Gauche Unie et Citoyenne »-, Marie-France de Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Agnès Berger et Claude Deutschmeyer du groupe « Socialistes, Verts, Républicains »

✿ **Présentation en séance**

➤ Marie-Pierre Granier présente les cartes de répartition des offres d'accueil petite enfance sur le territoire de la ville.

Conseil Municipal
Séance Publique du 3 octobre 2011

1 / 142 - Décisions du Maire

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

2 / 143 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 793 000 euros (montant de la garantie 50 %)

Olivier Brault, rapporteur

3 / 144 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 958 500 euros (montant de la garantie 50 %)

Olivier Brault, rapporteur

4 / 145 - Centre Communal d'Action Sociale - Demande d'avis conforme à la réalisation d'un prêt

Olivier Brault, rapporteur

5 / 146 - Garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Sociale - 1 240 000 euros - (montant de la garantie 100%)

Olivier Brault, rapporteur

6 / 147 - Appel d'offres ouvert - Prestations de nettoyage de locaux - Avenant n° 1 au marché n° 09.006M

Olivier Brault, rapporteur

7 / 148 - Groupements de commandes - Délégation d'attribution du conseil municipal au maire et élection des représentants permanents aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

Olivier Brault, rapporteur

8 / 149 - Dissolution du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac (SIAM)

Michel Fournials, rapporteur

9 / 150 - Association Science en Tarn - Fête régionale de la science du 12 au 16 octobre 2011 - Attribution de subvention

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

10 / 151 - Mise à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

Michel Fournials, rapporteur

11 / 152 - Evolution du tableau des effectifs

Michel Fournials, rapporteur

12 / 153 - Office de tourisme : demande de renouvellement du classement auprès de la Préfecture du Tarn.

Dominique Billet, rapporteur

13 / 154 - Marché couvert – désaffectation et déclassement d'une partie du rez-de-chaussée-crédation d'une supérette - Autorisation de signature d'un bail commercial sous conditions suspensives avec la société SKS.

Christelle Guillaumot, rapporteur

14 / 155 - Tarifs droits de place 2012

Christelle Guillaumot, rapporteur

15 / 156 - Droits d'occupation du domaine public - Tarifs 2012

Louis Barret, rapporteur

16 / 157 - Maison de quartier de Cantepau - tarification des activités et ateliers proposés au public.

Laurence Pujol, rapporteur

17 / 158 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevance

Frédéric Esquevin, rapporteur

18 / 159 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

Frédéric Esquevin, rapporteur

19 / 160 - Aide aux multi-accueils associatifs - année 2011 -conventions à conclure avec la ville

Marie-Pierre Granier, rapporteur

20 / 161 - Equipements petite enfance - Convention de financement Ville / Caisse d'Allocations Familiales du Tarn / Mutualité Sociale Agricole - Autorisation de gestion des établissements d'accueil.

Marie-Pierre Granier, rapporteur

21 / 162 - Contrat Educatif Local - Subventions aux associations - deuxième semestre 2011

Marie-Pierre Granier, rapporteur

22 / 163 - Association Ciné Forum - Festival Les Œillades 2011 - Attribution de subvention

Michel Franques, rapporteur

23 / 164 - Union Sportive Albigeoise - Convention de mise à disposition des locaux administratifs du stade Maurice Rigaud

Michel Franques, rapporteur

24 / 165 - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert- Attribution d'une subvention d'équipement

Michel Franques, rapporteur

25 / 166 - 5ème révision simplifiée du plan local d'urbanisme - bilan de la concertation et approbation du projet

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

26 / 167 - Cantepau - vente d'un terrain à monsieur Didier Sirgue

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

27 / 168 - Rue Rochegude - vente d'un ensemble immobilier

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

28 / 169 - Rue de la Millassolle/rue Alain Colas - réalisation d'une voie de liaison - acquisition de terrains aux consorts Moulis

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

29 / 170 - La Millassolle - cession de terrain à la RAGT

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

30 / 171 - Chemin du Vignoble de Saint-Amarand - déclassement d'une partie de la voie communale - ouverture d'une enquête publique

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

31 / 172 - Canavières - Zone d'aménagement différé- acquisition de terrains à madame Camille Vaissier

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

32 / 173 - Rue Suzanne Valadon - classement des VRD et de l'espace vert du groupe d'habitations dénommé "Résidence du Gô 1"

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

33 / 174 - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation du Tarn - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2011 et définition des modalités d'utilisation des images et vidéos

Geneviève Parmentier, rapporteur

34 / 175 - Eau Potable - aménagements urbains - extension du réseau - versement d'une subvention d'investissement à la régie municipale

Geneviève Parmentier, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 142 - Décisions du Maire

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol

Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 142 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

Par délibération en date du 30 mars 2009, le maire a été chargé par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Il a de même été autorisé, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Nombre de votants : 39

Abstentions : 9 (les groupes Minoritaires)

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

2 / 143 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 793 000 euros (montant de la garantie 50 %)

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

2 / 143 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 793 000 euros (montant de la garantie 50 %)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Tarn Habitat sollicite la Ville d'Albi pour la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation thermique de 61 logements au 8-10 rue Léon Viala à Albi.

La Ville d'Albi et le Conseil Général du Tarn ont été sollicités à concurrence de 50 % chacun.

Ce prêt ECO prêt LS réhabilitation, d'un montant de 793 000,00 € d'une durée de 15 ans, au taux de 1,90 %, est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 396 500,00 €.

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Tarn Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 :

La Ville d'Albi accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 396 500,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 793 000,00 euros que Tarn Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cet Eco prêt LS réhabilitation est destiné à financer la réhabilitation thermique de 61 logements au 8-10 rue Léon Viala à Albi.

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt Eco prêt LS réhabilitation consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- **Durée totale du prêt** : 15 ans,
- **Périodicité des échéances** : annuelles,
- **Amortissement** : naturel,
- **Taux d'intérêt fixe** : 1,90 %,
- **Taux de progressivité des échéances** : 0 %.

Article 3 :

Au cas où Tarn Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Albi s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse des dépôts et consignations et Tarn Habitat.

Nombre de votants : 39

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

3 / 144 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 958 500 euros (montant de la garantie 50 %)

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

3 / 144 - Garantie d'emprunt à Tarn Habitat - 958 500 euros (montant de la garantie 50 %)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Tarn Habitat sollicite la Ville d'Albi pour la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation thermique de 71 logements au 4-6 rue Léon Viala à Albi.

La Ville d'Albi et le Conseil Général du Tarn ont été sollicités à concurrence de 50 % chacun.

Ce prêt ECO prêt LS réhabilitation, d'un montant de 958 500,00 € d'une durée de 15 ans, au taux de 1,90 %, est en cours de négociation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 %, soit pour un montant total de 479 250,00 €.

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Tarn Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 :

La Ville d'Albi accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 479 250,00 euros, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 958 500,00 euros que Tarn Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cet Eco prêt LS réhabilitation est destiné à financer la réhabilitation thermique de 71 logements au 4-6 rue Léon Viala à Albi.

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt Eco prêt LS réhabilitation consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- **Durée totale du prêt** : 15 ans,
- **Périodicité des échéances** : annuelles,
- **Amortissement** : naturel,
- **Taux d'intérêt fixe** : 1,90 %,
- **Taux de progressivité des échéances** : 0 %.

Article 3 :

Au cas où Tarn Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Albi s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse des dépôts et consignations et Tarn Habitat.

Nombre de votants : 39

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

4 / 145 - Centre Communal d'Action Sociale - Demande d'avis conforme à la réalisation d'un prêt

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

4 / 145 - Centre Communal d'Action Sociale - Demande d'avis conforme à la réalisation d'un prêt

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Par délibération en date du 13 juillet 2011, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a approuvé la réalisation d'un emprunt afin de solder les dépenses des travaux de l'immeuble Marty.

Cet emprunt réalisé auprès de la Banque Populaire Occitane est d'un montant de 1 240 000 euros au taux fixe de 3,82 % à échéances trimestrielles sur une durée 15 ans.

Cet emprunt est réalisé sous réserve de l'accord de Madame la Préfète du Tarn conformément à l'article 2121-34 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE

un avis favorable à la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 13 juillet 2011, portant souscription d'un emprunt d'un montant de 1 240 000 euros.

La conclusion de cet emprunt reste soumise à l'accord par arrêté du représentant de l'État dans le département conformément à l'article 2121-34 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de votants : 39

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

5 / 146 - Garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Sociale - 1 240 000 euros - (montant de la garantie 100%)

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

5 / 146 - Garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Sociale - 1 240 000 euros - (montant de la garantie 100%)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt destiné à financer les dépenses des travaux de l'immeuble Marty sis avenue Colonel Teyssier à Albi.

La Ville d'Albi est sollicitée à hauteur de 100 % du montant de l'emprunt.

Ce prêt est en cours de négociation auprès de la Banque Populaire Occitane pour un montant de 1 240 000,00 € d'une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,82 % à échéances trimestrielles.

Je vous invite donc à accorder la garantie de la Ville d'Albi sur la totalité de ce prêt.

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Populaire Occitane et le C.C.A.S..

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'accorder la garantie de la Ville d'Albi au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à hauteur de 100 %, soit pour un montant total de 1 240 000,00 € sur 15 ans à taux fixe de 3,82 %, pour financer les dépenses des travaux de l'immeuble Marty sis avenue Colonel Teyssier à Albi.

AUTORISE

le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre entre la Banque Populaire Occitane et le C.C.A.S..

Nombre de votants : 39

Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

6 / 147 - Appel d'offres ouvert - Prestations de nettoyage de locaux - Avenant n° 1 au marché n° 09.006M

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques

Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault

Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials

Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol

Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

6 / 147 - Appel d'offres ouvert - Prestations de nettoyage de locaux - Avenant n° 1 au marché n° 09.006M

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective en date du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires juridiques

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments communaux

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

L'avenant n° 3 de partition entre la ville d'Albi et la Communauté d'agglomération de l'Albigeois relatif au marché n° 09.006 a été notifié le 30 septembre 2010 à la SARL ASTIC NETTOYAGE sur la base, pour le marché de la ville d'Albi n° 09.006VA, d'un montant minimum pour 4 ans de 320 000,00 € TTC et d'un montant maximum pour 4 ans de 1 200 000,00 € TTC.

Compte tenu de l'évolution du nombre de bâtiments à nettoyer, il convient de rajouter des sites ou de modifier les caractéristiques des sites suivants :

Rajout de sites :

- Halte garderie « La marelle » pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 21,75 € HT ;
- Service des sports au stadium municipal pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 65,25 € HT ;
- Police municipale pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 145,00 € HT ;
- Immeuble Jaurès – Rue des Pénitents - pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 145,00 € HT ;

Modification des amplitudes horaires :

- Gymnase Rohegude pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 65,25 € HT ;
- Maison de quartier de Ranteil pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 29,00 € HT ;
- Maison des services publics pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 72,50 € HT ;
- Immeuble Marty pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 235,62 € HT ;
- Station de Caussels pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 29,00 € HT ;
- Cimetière pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 87,00 € HT.

Le rajout de sites ou la modification des amplitudes horaires de sites n'entraînent aucune modification des montants minimum et maximum du marché.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 09.006VA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE POUVOIR

au maire pour signer l'avenant n° 1 au marché n° 09.006VA en vue de formaliser le rajout de sites ou la modification des caractéristiques des sites suivants :

Rajout de sites :

- Halte garderie « La marelle » pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 21,75 € HT ;
- Service des sports au stadium municipal pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 65,25 € HT ;
- Police municipale pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 145,00 € HT ;
- Immeuble Jaurès – Rue des Pénitents - pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 145,00 € HT ;

Modification des amplitudes horaires :

- Gymnase Rohegude pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 65,25 € HT ;
- Maison de quartier de Ranteil pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 29,00 € HT ;
- Maison des services publics pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 72,50 € HT ;
- Immeuble Marty pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 235,62 € HT ;
- Station de Caussels pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 29,00 € HT ;
- Cimetière pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 87,00 € HT.

et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 39

Abstentions : 2 (Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe Gauche Unie et Citoyenne)

Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

7 / 148 - Groupements de commandes - Délégation d'attribution du conseil municipal au maire et élection des représentants permanents aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Stéphanie Guiraud-Chaumeil
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

7 / 148 - Groupements de commandes - Délégation d'attribution du conseil municipal au maire et élection des représentants permanents aux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

référence(s) :

Commission finances ressources et prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires juridiques

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

La commune d'Albi, la communauté d'agglomération de l'albigeois et les autres communes membres se sont engagées conjointement dans une démarche d'optimisation des coûts et de rationalisation des moyens. Cette politique se traduit notamment par la constitution de groupements d'achats qui représentent des outils d'efficience de la commande publique.

Aussi, pour favoriser la réactivité et la souplesse des procédures de groupement de commandes, il est proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire, ou son représentant, pour préparer, constituer et conclure les conventions de groupements de commande avec la communauté d'agglomération de l'albigeois, les autres communes membres ou toute autre entité publique ou privée soumise au code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Il convient également, pour que le dispositif puisse être appliqué, de désigner par élection, le représentant titulaire permanent de la commune d'Albi et son suppléant aux commissions d'appel d'offres des groupements qui seront constitués dans le cadre des procédures de mise en concurrence formalisées (appels d'offres ouverts ou restreints, procédures négociées, concours restreints de maîtrise d'œuvre, dialogues compétitifs). Le représentant de la commune d'Albi doit être élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune d'Albi. Pour les groupements dont la commune d'Albi sera coordonnateur, le représentant permanent de la commune d'Albi assurera la présidence de la commission d'appel d'offres spécifique.

Concernant les groupements de commandes constitués pour des procédures adaptées, le représentant de la commune d'Albi sera le représentant du pouvoir adjudicateur.

Il vous appartient donc d'élire un représentant titulaire permanent et un représentant suppléant permanent pour les commissions d'appel d'offres spécifiques en cas de groupement de commande, en application de l'article 8 III 2° du code des marchés publics parmi les membres élus de la commission d'appel d'offres de la commune d'Albi ayant voix délibérative à savoir : Olivier Brault, Michel Fournials, Pierre Costes, Monique Hubert, Françoise Lescure, Josette Bouin, Christine Devoisins, Alain Alabert, Jean Esquerre, Claude Deutschmeyer ; ainsi que son président délégué : Daniel Gaudefroy

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de donner délégation au Maire pour la préparation, la constitution et la conclusion des conventions de groupements de commandes avec toute entité publique ou privée soumise au code des marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

DIT QUE

après avoir voté, les membres suivants sont élus membres permanents des commissions d'appel d'offres spécifiques aux groupements de commandes dans le cadre de procédures formalisées :

Titulaire représentant la commune d'Albi : Daniel Gaudefroy

Suppléant représentant la commune d'Albi : Michel Fournials

Nombre de votants : 39

Unanimité

Pour la désignation des membres :

Daniel Gaudefroy est élu titulaire avec 39 voix

Michel Fournials est élu suppléant avec 39 voix

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

8 / 149 - Dissolution du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac (SIAM)

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

8 / 149 - Dissolution du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac (SIAM)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Michel Fournials, rapporteur

Sur proposition du comité syndical du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac, sa présidente a rencontré Madame le Maire de Marssac et Monsieur le Maire de la Ville d'Albi pour étudier l'opportunité de dissoudre le syndicat et la mise en oeuvre éventuelle de cette dissolution, prévue par l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales, à compter du 31.12.2011.

Cet article prévoit notamment que la dissolution peut-être prononcée de plein droit par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés.

La disparition du Syndicat permettra d'éviter la superposition de structures intercommunales.

Le Syndicat Intercommunal d'Albi-Marssac et la Ville de Marssac-sur-Tarn dans leur prochains conseils respectifs vont délibérer pour la dissolution du Syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- de se prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Albi-Marssac,
- d'approuver les modalités de liquidation du syndicat,
- de donner au maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 aux statuts du Syndicat.

Refus de vote de Françoise Lescure et de Josian Vayre du groupe « Gauche Unie et Citoyenne »

Nombre de votants : 37

Unanimité

ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

9 / 150 - Association Science en Tarn - Fête régionale de la science du 12 au 16 octobre 2011 - Attribution de subvention

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

9 / 150 - Association Science en Tarn - Fête régionale de la science du 12 au 16 octobre 2011 - Attribution de subvention

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Cabinet du maire

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Garnier

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, rapporteur

L'association Science en Tarn accueillera du 12 au 16 octobre 2011 la manifestation régionale de la Fête de la Science place du Vigan à Albi.

La Ville d'Albi s'était associée avec Science en Tarn pour obtenir la désignation d'Albi comme ville d'accueil de cette édition 2011.

Près de 10 000 visiteurs parmi lesquels de nombreux scolaires sont attendus pendant ces cinq journées.

Le programme de cette édition dont le thème est la « chimie » comporte notamment une conférence Jean Matricon le 15 octobre à 20h00 à l'Ecole des Mines intitulée « *des molécules plein l'assiette* ».

Afin de soutenir cette action, la Ville d'Albi propose de verser une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association Science en Tarn afin de concourir à l'organisation de cette semaine aux côtés d'autres partenaires institutionnels et privés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'accorder à l'association Science en Tarn une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, fonction 020, article 65748, service 020 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 39

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10 / 151 - Mise à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

RESSOURCES HUMAINES

10 / 151 - Mise à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Fournials

Michel Fournials, rapporteur

En application des dispositions du décret n° 2008-580 du 18/06/08 et conformément aux articles 61 à 63 de la loi du 26/01/84 modifiée, notre assemblée doit être informée des mises à disposition des agents de la collectivité auprès d'autres organismes.

Cette convention concerne le musée Toulouse Lautrec.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des agents susceptibles d'être renouvelées à leur échéance selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 08-580 du 18/06/08,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de cette communication concernant les mises à disposition par la ville d'Albi d'agents auprès d'autres organismes

AUTORISE

le maire d'Albi à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Nombre de votants : 39

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11 / 152 - Evolution du tableau des effectifs

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

RESSOURCES HUMAINES

11 / 152 - Evolution du tableau des effectifs

référence(s) :

Comité technique paritaire du 22 septembre 2011

Commission finances, ressources et prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Direction des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Fournials

Michel Fournials, rapporteur

Le tableau des effectifs de la collectivité est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux de la collectivité en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, je vous propose d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

VU le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006,

VU le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006,

VU la délibération du 26 septembre 2005,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les modifications du tableau des effectifs pour l'année 2011 telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi pour l'exercice 2011, chapitre 012.

Nombre de votants : 39

Pour : 30 (le groupe Majoritaire)

Contre : 2 (Françoise Lescure et Josian Vayre du groupe "Gauche Unie et Citoyenne")

Abstentions :7 (Bernard Gilabert -pouvoir de Michel Albarède du groupe Gauche Unie et Citoyenne-, Marie-France de Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Agnès Berger et Claude Deutschmeyer du groupe Socialistes, Verts, Républicains)

Question adoptée

TOURISME

12 / 153 - Office de tourisme : demande de renouvellement du classement auprès de la Préfecture du Tarn.

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Cyril Caron, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

12 / 153 - Office de tourisme : demande de renouvellement du classement auprès de la Préfecture du Tarn.

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 22 septembre 2011

Service pilote : Commerce - Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des services

Elu(s) référent(s) : Dominique Billet

Dominique Billet, rapporteur

Les offices de tourisme font l'objet de classement par catégories identifiées, en fonction du niveau des aménagements et des services garantis au public.

Les offices de tourisme ont la possibilité d'être classés en Préfecture tous les 5 ans. Ils sont classés par un nombre d'étoiles croissant de un à quatre selon un certain nombre de critères relatifs au fonctionnement des offices de tourisme (lien avec la collectivité, plan d'action, horaires, personnel...), aux locaux (signalisation, gestion de la documentation), aux missions (information, promotion, animations) et aux engagements relatifs aux clientèles (prise en compte satisfaction, traduction, gestion disponibilités...).

Ce classement préfectoral concerne tous les lieux d'accueil au public gérés par l'office de tourisme (antennes et lieux saisonniers) et ne revêt pas un caractère obligatoire (sauf pour classement de la commune en station classée (1^{ère} catégorie) ou en commune touristique).

Il garantit toutefois que l'office de tourisme dispose de moyens suffisants pour exercer ses missions (personnel, budget, relation avec la collectivité) et respecte des critères assurant un accueil de qualité (périodes et horaires d'ouverture, langues parlées, éditions...).

Cette classification obéit aux dispositions de l'arrêté du 12 janvier 1999 du secrétariat d'État au tourisme fixant les normes de classement des offices de tourisme (Journal Officiel N°32 du 7 février 1999).

C'est dans ce cadre notamment qu'il a été procédé pour la saison estivale 2011 à l'ouverture d'un nouvel espace, au 21 place Sainte-Cécile, dédié à l'accueil des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite ainsi qu'à l'augmentation de l'amplitude horaire des espaces dédiés à l'accueil du public. Depuis juin 2011, l'office de tourisme est ainsi ouvert tous les jours de l'année (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre), soit 5 semaines supplémentaires par rapport aux années précédentes, ainsi que les dimanches et jours fériés.

La Ville d'Albi a également mis à disposition de l'office de tourisme neuf personnels saisonniers mobiles parlant l'anglais et l'espagnol sur des points stratégiques des circuits touristiques en amont de la Cité épiscopale. Ils avaient pour mission d'accueillir nos visiteurs par un message de bienvenue et de proposer les informations indispensables sur Albi, ses sites touristiques, ses événements, animations et services et prestations proposés par l'office de tourisme.

Afin d'optimiser les conditions d'accueil des visiteurs sur les sites touristiques de la ville, l'office de tourisme a proposé également en partenariat avec l'Accueil des Villes Françaises et le tissu associatif un

service d'accueillants bénévoles.

L'arrêté du 10 juin 2011 du secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation modifie l'arrêté du 12 novembre 2010, fixant les critères de classement des offices de tourisme.

Le nouveau classement remplace les étoiles par les catégories 1, 2 et 3.

Dans ce cadre, les offices de tourisme ont jusqu'au 31 décembre 2013, pour obtenir le classement conformément à ces nouvelles dispositions. Il est également fixé une période transitoire jusqu'au premier janvier 2014 : toute demande de reclassement sera faite sur ce nouveau référentiel. Cette demande peut être volontaire ou intervenir au renouvellement de classement qui a lieu tous les 5 ans.

L'office de tourisme d'Albi a été classé trois étoiles par arrêté préfectoral du 22 mai 2006, ce classement étant valable pour une période de 5 ans, il est donc arrivé à échéance.

Les articles D133-20, D133-21 et D133-22 du code du tourisme stipulent que cette demande de classement doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise sur proposition de l'office de tourisme. La collectivité doit par la suite adresser la délibération accompagnée du dossier de demande de classement au représentant de l'État dans le département.

La décision de classement est prise par arrêté du préfet du département dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet.

L'office de tourisme a sollicité auprès de la Ville d'Albi l'approbation de sa demande de classement en catégorie 1 auprès de la préfecture du Tarn par courrier en date du 13 septembre 2011 et a constitué pour cela un dossier.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1 et d'autoriser le maire à adresser la délibération y afférente et le dossier de demande à madame la Préfète du département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du tourisme et notamment ses articles D133-20, D133-21 et D133-22,

VU l'arrêté du 10 juin 2011 du secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation modifiant l'arrêté du 12 novembre 2010, fixant les critères de classement des offices de tourisme,

VU la délibération N°24/24 du conseil municipal du 16 janvier 2006 autorisant la demande de renouvellement de classement de l'office de tourisme en catégorie trois étoiles,

VU l'arrêté préfectoral relatif au classement en catégorie trois étoiles de l'office de tourisme d'Albi en date du 22 mai 2006,

VU la demande de monsieur le président de l'office de tourisme en date du 13 septembre 2011, sollicitant le classement en catégorie 1,

VU le dossier de demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie 1 auprès de la Préfecture du Tarn.

AUTORISE

le maire à adresser la délibération et le dossier à madame la Préfète du département.

Nombre de votants : 39

Unanimité

COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES ET MARCHÉS

13 / 154 - Marché couvert – désaffectation et déclassement d'une partie du rez-de-chaussée-crétation d'une supérette - Autorisation de signature d'un bail commercial sous conditions suspensives avec la société SKS.

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

13 / 154 - Marché couvert – désaffectation et déclassement d'une partie du rez-de-chaussée-crétion d'une supérette - Autorisation de signature d'un bail commercial sous conditions suspensives avec la société SKS.

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Commerce - Tourisme

Autres services concernés :

Assurances - patrimoine privé communal

Domaine public - droits de place

Bâtiments communaux

Elu(s) référent(s) : Christelle Guillaumot, Michèle Barrau-Sartres

Christelle Guillaumot, rapporteur

L'aménagement de la halle du marché couvert entre 2005 et 2007 était destiné à permettre aux Albigeois de disposer en permanence d'une offre alimentaire dense et variée en ré-agençant l'étage et le rez-de-chaussée du bâtiment. La mise aux normes de la halle offre aux professionnels un outil moderne et pérenne de nature à favoriser le développement de leur activité et ainsi leur attractivité.

Actuellement, si ce marché est ouvert au public 6 jours sur 7, l'activité se concentre essentiellement sur l'étage du bâtiment.

Depuis octobre 2007 et l'ouverture du marché, 6 exploitants du rez-de-chaussée ont cessé leur activité et 3 ont transféré leur loge à l'étage. Ces derniers ont intégré l'étage du marché afin de pouvoir pérenniser leur activité. L'étage du marché accueille actuellement 28 entreprises qui occupent la totalité des loges mises à disposition, ce qui laisse augurer d'un nouveau départ.

Afin de relancer la vitalité du rez-de-chaussée du marché couvert, la Commune a mis en place diverses formules, permettant notamment à des producteurs d'exploiter une activité « à la carte » sur des étals amovibles en fonction de leur production et de leur disponibilité. Cette mesure ne permet pas d'assurer un taux de remplissage et une attractivité suffisants.

Face à ce déficit majeur d'attractivité et à la nécessité d'apporter des activités susceptibles de relancer l'attractivité du marché, la Commune d'Albi a accepté d'étudier la proposition de la société SKS représentée par Monsieur Stéphane Kuntz de créer et d'exploiter au rez-de-chaussée de la halle du marché, une supérette comprenant à la fois des produits d'alimentation générale et des produits non alimentaires, à l'enseigne UTILE.

En effet, la création de ce type d'établissement ouvert toute la journée et générateur de flux profitables à tous les professionnels de la halle apparaît comme un élément fort de dynamisme pour le marché mais également pour le cœur de ville.

D'autres halles en France accueillent d'ailleurs ce type d'établissement dans leur enceinte avec des effets positifs en terme d'attractivité et de dynamisation commerciale du cœur de ville : c'est le cas du marché des Grands Hommes à Bordeaux, du marché d'Agen ou du marché de Château-Thierry.

Cette activité complètera les activités actuellement existantes qui seront conservées et ré-agencées au rez-de-chaussée : les producteurs ayant une présence « à la carte » sur des étals amovibles hors unités commerciales. L'activité de négoce, vins et spiritueux, café-bar, actuellement non exploitée, sera reprise par la société SKS.

Les conditions de reprise par cette dernière de l'activité de négoce, vins et spiritueux, café-bar précédemment exercée au sein des loges 17 et 18 du rez de chaussée par Monsieur Dominique Ricard sous l'enseigne « La grappe d'or », ont été définies par compromis de cession en date du 29 juillet 2011, portant acquisition de l'ensemble des matériels appartenant à ce dernier, par la société SKS.

La société SKS, envisage par ailleurs de déplacer cette activité de négoce, vins et spiritueux, café-bar à ses frais, hors emprise du projet de supérette, dans le cadre des loges 1, 2 et 3 actuellement non exploitées, du rez-de-chaussée du marché. Cette activité dont l'exploitation s'effectuera séparément de celle de la supérette donnera lieu à une convention d'occupation du domaine public (le droit de place appliqué sera celui des loges abonnées du marché couvert)

Pour l'exploitation de la supérette, la commune d'Albi se propose de mettre à disposition de la société SKS représentée par monsieur Stéphane Kuntz, un ensemble immobilier désigné sous l'intitulé « ensemble immobilier supérette comprenant à la fois des produits d'alimentation générale et des produits non alimentaires », représentant une surface totale au sol de 449 m² pour une surface potentielle de vente de 364,80 m², constituant partie du rez-de-chaussée de la halle du marché couvert lui appartenant, figurant au cadastre de la commune d'Albi, section AE n°202 et 203. L'emprise concernée libre de toute activité, peut être désaffectée.

A l'intérieur des locaux, la société SKS effectuera à ses frais, ses propres travaux d'aménagement autorisés par la Commune et fera son affaire de la répartition de cet espace en respectant obligatoirement la surface maximum pouvant être affectée à son activité.

Le bail sera consenti pour une durée de 9 années et pourra être reconduit conformément à la réglementation en vigueur. Ce délai commencera à courir dès la remise des locaux par la Commune d'Albi.

Pour cette mise à disposition, la Commune d'Albi percevra un loyer composé d'un montant fixe annuel indexé suivant l'indice des loyers commerciaux (ILC) et d'un complément variable par application d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les lieux loués par la société SKS.

Le loyer sera ainsi fixé comme suit :

- un loyer mensuel d'un montant fixe, hors taxes et hors charges, de mille (1 000) euros.
- un loyer variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le Preneur qui s'ajoutera au loyer de base.

Le taux retenu d'un commun accord, est de 1 % du chiffre d'affaires Hors TVA clos au 31 décembre si ce chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € Hors TVA.

Il est de 1,5 % du chiffres d'affaires hors TVA clos au 31 décembre si ce chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 000 000 €.

Le Preneur s'engage à acquitter le montant du **loyer de base**, mensuellement, à terme échu le dernier jour de chaque mois de l'année.

Considérant l'investissement conséquent que la société SKS entend réaliser au rez de chaussée du marché (aménagement d'une supérette dans un espace contraint, maintien et déplacement de l'activité de café -

bar), l'amplitude horaire souhaitée par la Ville afin de répondre à la demande des habitants du cœur de ville et l'objectif de la collectivité de faire du marché couvert un outil commercial pérenne, indispensable au maintien et à l'attractivité de l'ensemble des autres activités de commerce de proximité en centre ville, il est proposé d'exonérer la société SKS du loyer durant la première période triennale.

Le premier paiement de loyer interviendrait donc au terme des trois années à compter de la prise de possession du local.

A compter du 1^{er} janvier suivant, tous les loyers seront calculés par année civile.

Le Preneur s'engage à verser la part de **loyer variable supérieure au loyer de base** de l'année N, au terme de chaque trimestre de l'année N +1.

La Commune ayant opté pour l'assujettissement de l'opération à la TVA, le Preneur s'oblige en conséquence à rembourser à la Commune en sus du loyer le montant de la TVA ou de toute autre taxe qui lui serait substituée ou ajoutée et ce, au taux en vigueur à la date d'émission, des avis d'échéance relatifs aux redevances et charges.

Ce loyer sera ajusté automatiquement et sans qu'une quelconque mise en demeure préalable soit nécessaire, chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat en fonction de la variation constatée sur 4 trimestres de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

Le marché couvert utilisé à usage de parking public pour sa partie en sous-sol et de marché couvert pour les deux niveaux supérieurs relève du domaine public de la commune.

Considérant l'imbrication des locaux ayant vocation à recevoir l'activité de supérette (qui porterait notamment sur les unités commerciales numérotées de 4 à 9 et de 14 à 23, situées en rez de chaussée) avec le reste de l'immeuble, un état descriptif de division en volumes sur l'ensemble immobilier constituant « le marché couvert » s'est avéré indispensable aux fins d'identifier l'emprise du rez-de-chaussée inexploité, pouvant faire l'objet d'une mise à disposition après désaffectation et classement dans le domaine privé, ainsi que les emprises qui resteraient relever du domaine public de la Commune. De ce fait un plan de division en volumes a été établi.

Je vous propose donc :

- d'approuver la désaffectation du volume ainsi défini, de le déclasser et de le transférer dans le domaine privé de la commune ;
- d'approuver le projet de bail commercial sous conditions suspensives ci-annexé ;
- d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer ledit bail.

Les frais relatifs à la division en volume seront à la charge de la commune d'Albi. Les frais relatifs au bail commercial seront à la charge de la société SKS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les plans ci-annexés et notamment le plan de division en volumes dressé par géomètre expert,

VU le Code de commerce,

VU le projet de bail commercial ci-annexé

VU le compromis de cession entre Monsieur Dominique Ricard, gérant de la société La Grappe d'Or

Ricard et Fils et Monsieur Stéphane Kuntz, gérant de la société SKS en date du 29 juillet 2011

Considérant la volonté de la Commune d'Albi, dans le cadre de sa politique économique et commerciale de favoriser le maintien et le développement du commerce de proximité en coeur de ville,

Considérant que les unités commerciales numérotées de 4 à 9 et de 14 à 23, sises au rez-de-chaussée de la halle du marché couvert, constituant le volume 2 sur le plan de division en volumes, ne sont plus exploitées à ce jour,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le plan de division en volumes définissant le volume du marché couvert qui n'est plus exploité à ce jour.

DECIDE

de désaffecter et de déclasser ce volume et de le transférer dans le domaine privé de la commune d'Albi.

DECIDE

de faire établir un état descriptif de division en volumes sur l'ensemble immobilier cadastré section AE n°202 et 203, par un géomètre-expert.

APPROUVE

la passation d'un bail commercial sous conditions suspensives avec la société SKS, dont le siège est sis 44, chemin de Puech Petit 81 000 ALBI, représentée par Monsieur Stéphane KUNTZ en sa qualité de gérant, régi par les articles L 145-1 et suivants du Code de commerce, aux conditions fixées ci-après.

La commune d'Albi mettra à disposition de la société SKS représentée par monsieur Stéphane Kuntz, dans un ensemble immobilier lui appartenant, cadastré section AE n°202 et 203 au rez-de-chaussée du marché, un ensemble immobilier désigné sous l'intitulé « ensemble immobilier supérette comprenant à la fois des produits d'alimentation générale et des produits non alimentaires », représentant une surface totale au sol de 449 m² pour une surface de vente potentielle de 364,80 m².

A l'intérieur des locaux, le preneur effectuera à ses frais, ses propres travaux d'aménagement autorisés par la Commune et fera son affaire de la répartition de cet espace en respectant obligatoirement la surface maximum pouvant être affectée à son activité.

Le bail sera consenti pour une durée de 9 années et pourra être reconduit conformément à la réglementation en vigueur. Ce délai commencera à courir dès la remise des locaux par la Commune d'Albi.

Pour cette mise à disposition, la Commune d'Albi percevra un loyer composé d'un montant fixe annuel indexé suivant l'indice des loyers commerciaux (ILC) et d'un complément variable par application d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les lieux loués par le preneur.

Le loyer sera ainsi fixé comme suit :

- un loyer mensuel d'un montant fixe, hors taxes et hors charges, de mille (1 000) euros qui s'appliquera à compter du terme de la première période triennale ;
- un loyer variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par le Preneur qui s'ajoutera au loyer de base.

Le taux retenu d'un commun accord, est de 1 % du chiffre d'affaires Hors TVA clos au 31 décembre si ce chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € Hors TVA.

Il est de 1,5 % du chiffres d'affaires hors TVA clos au 31 décembre si ce chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 000 000 €.

La présente « clause recette » prendra effet à compter du 1er janvier de la quatrième année d'occupation.

Le Preneur s'engage à acquitter le montant du **loyer de base**, mensuellement, à terme échu le dernier jour de chaque mois de l'année.

Le premier paiement de loyer interviendra au terme des trois années à compter de la prise de possession du local.

A compter du 1^{er} janvier suivant, tous les loyers seront calculés par année civile.

Le Preneur s'engage à verser la part de **loyer variable supérieure au loyer de base** de l'année N, au terme de chaque trimestre de l'année N +1.

La Commune ayant opté pour l'assujettissement de l'opération à la TVA, le Preneur s'oblige en conséquence à rembourser à la Commune en sus du loyer le montant de la TVA ou de toute autre taxe qui lui serait substituée ou ajoutée et ce, au taux en vigueur à la date d'émission, des avis d'échéance relatifs aux redevances et charges.

Ce loyer sera ajusté automatiquement et sans qu'une quelconque mise en demeure préalable soit nécessaire, chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat en fonction de la variation constatée sur 4 trimestres de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

DIT QUE

les frais de géomètre expert et les frais notariés sont à la charge de la commune d'Albi.

DIT QUE

les frais relatifs à la passation du bail commercial sont à la charge du Preneur. Le preneur effectuera à ses frais, à l'intérieur des locaux donnés à bail, ses propres travaux d'aménagement après autorisation par la Commune

PRECISE QUE

les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours section fonctionnement chapitre 11 820 articles 6288 et 6227.

Les recettes seront inscrites aux budgets primitifs 2014 et suivants.

AUTORISE

-le maire à accomplir toutes les démarches afférentes au complet achèvement de cette opération et à signer le bail sous conditions suspensives

-le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'établissement de l'état descriptif de division en volumes et notamment à signer l'acte authentique.

Nombre de votants : 40

Unanimité

COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES ET MARCHÉS

14 / 155 - Tarifs droits de place 2012

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

14 / 155 - Tarifs droits de place 2012

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Commission proximité et démocratie participative du 22 septembre 2011

Commission finances, ressources et prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Domaine public - droits de place

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Christelle Guillaumot, Pierre Costes

Christelle Guillaumot, rapporteur

Ces tarifs intègrent une augmentation de 1,9% (soit l'évolution annuelle de l'indice INSEE des ménages) sauf en ce qui concerne les tarifs « Carnaval – Fête Foraine » qui ne subissent aucune augmentation par rapport aux tarifs 2011

Je vous propose d'approuver les tarifs pour l'année 2012 conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2012
MARCHE COUVERT		
<i>Emplacement intérieur</i>		
Loge abonné RDC	ml/mois	20,00 €
Loge abonné étage	ml/mois	30,00 €
Emplacement « à la carte » inférieur ou égal à 4 mètres	ml/mois	11,21 €
Emplacement « à la carte » supérieur à 4 mètres	ml/mois	15,29 €
Emplacement manifestations ponctuelles	ml/jour	2,91 €
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		2,50 %
<i>Emplacement extérieur</i>		
Emplacement extérieur abonné avec électricité	ml/trim	26,49 €
Emplacement extérieur abonné sans électricité	ml/trim	25,41 €
Taxe additionnelle (reversée à l'AMCA)		2,50 %
Emplacement non abonné	ml/jour	2,91 €
MARCHE ALIMENTAIRE DE PLEIN AIR		
Emplacement abonné avec électricité	ml/trim	26,49 €
Emplacement abonné sans électricité	ml/trim	25,41 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,91 €
MARCHE FORAINS, ARTISTES, BOUQUINISTES		
Emplacement abonné (+ foires pour les forains)	ml/trim	14,27 €

Emplacement non abonné	ml/jour	2,06 €
Foires	ml/jour	2,91 €
MARCHE DE GROS		
Emplacement maraîcher (20 m ²)	empl/an	163,04 €
OCCUPATIONS DIVERSES		
Exposition de véhicules automobiles	véhicule/jour	9,69 €
Petits cirques, théâtre de plein air, marionnettes	m ² /jour	1,07 €
Exploitation jouets mécaniques	forfait/semaine	25,00 €
Manège (hors période fête foraine)	m ² /jour	0,49 €
Commerces ambulants alimentaires abonnés	mois	95,00 €
Animation à vocation commerciale	jour	189,41 €
Vente de fleurs	m ² /jour	3,02 €
Vente de sapins	jour	37,66 €
Véhicule touristique	forfait/mois	81,52 €
Taxis Emplacement	an	114,39 €
DROITS DE STATIONNEMENT ET SURPLOMB DOMAINE PUBLIC		
Marquises – Auvents*	m ² /an	3,87 €
Stores – Toile de tente	ml/an	2,86 €
Enseignes*	unité	13,26 €
Étalages, présentoirs (soldes, cartes postales...)	m ² ou ml/an	50,00 €
Étal de denrées périssables (fruits-légumes-fleurs)	m ² ou ml/an	25,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	35,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (étalages, présentoirs, chevalets...)	forfait/jour	100,00 €
TERRASSES DE CAFES (superficie arrondie au m² supérieur)		
<i>Hors secteur sauvegardé :</i>		
Terrasses	m ² /an	11,21 €
Vérandas	m ² /an	12,23 €
<i>Secteur sauvegardé et secteurs rénovés Vigan-Ste Cécile -Marché couvert :</i>		
Terrasses	m ² /an	22,42 €
Extension estivale (mai à octobre)	Forfait saison/m ²	28,53 €
<i>Tous secteurs terrasses :</i>		
Extension exceptionnelle (ex : fête musique, 14 juillet...)	forfait/an	150,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	70,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	forfait/jour	200,00 €

Toute période entamée est due.

***L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.** Lorsqu'une autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.

L'année 2012 étant une année de transition par rapport au changement de situation géographique de la fête foraine, je vous propose de conserver les tarifs pour l'année 2012 à l'identique de ceux appliqués pour l'année 2011, soit sans aucune augmentation conformément au tableau ci-dessous.

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2012
CARNAVAL – FETE FORAINE		
<i>ZONE 1</i>		
Baraques si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/jour	1,44 €
Baraques si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /jour	0,30 €
<u>Gros métiers</u>		
Moins de 250 m ²	m ² /jour	0,30 €
De 251 m ² à 350 m ²	m ² /jour	0,25€
Plus de 350 m ²	m ² /jour	0,24 €
<u>Manèges enfants</u>		
de 1 à 90 m ²	m ² /jour	0,27 €
De 91 de 120 m ²	m ² /jour	0,25 €
Plus de 121 m ²	m ² /jour	0,24 €
<i>ZONE 2</i>		
Baraques si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/jour	1,23 €
Baraques si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /jour	0,28 €
<u>Gros métiers</u>		
Moins de 250 m ²	m ² /jour	0,28 €
De 251 m ² à 350 m ²	m ² /jour	0,24 €
Plus de 350 m ²	m ² /jour	0,23 €
<u>Manèges enfants</u>		
de 1 à 90 m ²	m ² /jour	0,26 €
De 91 de 120 m ²	m ² /jour	0,24 €
Plus de 121 m ²	m ² /jour	0,23 €
Porteur le dimanche	ml/jour	15,00 €
Banc fixe	ml/jour	10,00 €
HABITATIONS		
Caravanes	petite	80,00 €
	moyenne	110,00 €
	grande	160,00 €
Caravane acceptée par dérogation	Très grande	300,00 €
Prise électrique	unité	16,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs des droits de place présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 40

Unanimité

VOIRIE, CIRCULATION, BÂTIMENTS ET MOYENS LOGISTIQUES

15 / 156 - Droits d'occupation du domaine public - Tarifs 2012

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

15 / 156 - Droits d'occupation du domaine public - Tarifs 2012

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Commission finances, ressources et prospective du 22 septembre 2011

Service pilote : Domaine public - droits de place

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis Barret, rapporteur

Je vous propose d'approuver les tarifs pour l'année 2012 ci-dessous.

1) Droit d'occupation du domaine public – autorisation de stationnement (hors bennes amovibles)

a) Forfait pour procédure administrative (rédaction arrêté) **13,00 € à l'unité**

b) Redevance pour stationnement du domaine public

	Tranche d'occupation	coefficient de dégressivité	unité	Tarif
A1	- 0 à 30 jours	1	m ²	0,80 €
A2	- 31 à 60 jours	0,8	m ²	0,64 €
A3	- 61 à 90 jours	0,7	m ²	0,56 €
A4	- 91 à 120 jours	0,6	m ²	0,48 €
A5	- au-delà de 120 jours	0,5	m ²	0,41 €

Le stationnement sur domaine public pour les déménagements qui n'excèdent pas 24 heures est exonéré.

2) Droit d'occupation du domaine public – autorisation de stationnement pour les bennes amovibles

	Tranche d'occupation	coefficient de dégressivité	unité	Tarif
B1	- La journée		unité	5,10 €
B2	- La ½ journée		unité	2,55 €
B3	- Forfait annuel		unité	742,00 €

3) Forfait pour suppression d'arbres sur le domaine public

	Désignation	unité	Tarif
C1	- Arbres jeunes 0/20 cm (circonférence à 1m du sol)	unité	300,00 €
C2	- Arbres moyens 20/50 cm	unité	600,00 €
C3	- Gros arbres 50 cm	unité	800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs ci-dessus.

Nombre de votants : 40

Unanimité

QUARTIERS ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

16 / 157 - Maison de quartier de Cantepau - tarification des activités et ateliers proposés au public.

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

16 / 157 - Maison de quartier de Cantepau - tarification des activités et ateliers proposés au public.

référence(s) :

Délibération n°28/246 du conseil municipal du 5 octobre 2009

Délibération n°29/330 du conseil municipal du 14 décembre 2009

Délibération n°27/162 du conseil municipal du 13 septembre 2010

Commission proximité et démocratie participative du 22 septembre 2011

Service pilote : Vie des quartiers

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Enfance jeunesse éducation

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence Pujol, rapporteur

Chaque saison, la Ville d'Albi propose différentes activités de loisirs, culturelles, artistiques et sportives en direction des publics enfants, jeunes, adultes et seniors fréquentant la maison de quartier de Cantepau.

Les conditions d'accès à ces activités sont fixées par le conseil municipal :

I- des tarifs trimestriels,

II- des tarifs à la saison,

III- des conditions dégressives au profit des familles avec plusieurs enfants,

IV- une tarification sociale spécifique pour les publics les plus démunis : bénéficiaires du RSA ou de l'allocation adulte handicapé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à certains ajustements de la politique tarifaire en vigueur dans la poursuite des objectifs suivants :

- favoriser l'accès aux activités proposées pour le plus grand nombre et renforcer la mixité sociale en terme de fréquentation,
- favoriser le développement des pratiques de loisirs en famille en tenant compte de la diversité des situations familiales (couple, famille nombreuses...)
- prendre en considération, dans un rapport de complémentarité, l'offre du secteur privé pour des activités identiques,

1 - Ateliers hebdomadaires

ACTIVITES	TARIFS TRIMESTRIELS		TARIFS ANNUELS (saison complète)	
	Résidents Albi	Résidents hors Albi	Résidents Albi	Résidents hors Albi
PUBLIC ADULTE				
Yoga	80 €	85 €	230€	245€
Sculpture	80 €	85 €	230€	245€
Gymnastique	53 €	58 €	150€	165€
Initiation boxe Thaï	35€	40€	100€	115€
PUBLIC ENFANTS ET JEUNES (1^{er} enfant par famille : tarif plein)				
Initiation boxe Thaï	15 €	20 €	40€	55€
Initiation Hip - Hop	15 €	20 €	40€	55€
Découverte activités sportives	15 €	20 €	40€	55€
Eveil corporel	33 €	38 €	90€	105€
Formes et couleurs / Poterie	33 €	38 €	90€	105€
Arts plastiques/gravure	33 €	38 €	90€	105€
Street Danse	33 €	38 €	90€	105€
Arts du cirque	48 €	53 €	135€	150€
Initiation jeux d'échecs	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Accompagnement projets jeunes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Animation radio (partenariat avec Radio-Albigès)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Pour les inscriptions au trimestre ou à la saison :

- Les familles bénéficieront d'un tarif dégressif dès l'inscription du 2^{ème} enfant selon le barème suivant :
2^{ème} enfant : -30% / 3^{ème} enfant et plus : -50%

- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou de l'Allocation Adulte-Handicapé, domiciliés sur la commune d'Albi, bénéficieront d'une réduction de -50% par rapport au tarif plein proposé.

Selon les situations particulières, une aide complémentaire pourra être apportée par le Centre Communal d'Action Sociale.

2 - Bals musette (tous les 15 jours)

L'entrée aux bals musettes organisés par la ville d'Albi est proposée à :

- 5 € / personne
- 8 € / couple

3 – Spectacles

La maison de quartier de Cantepau dispose d'une salle d'activité polyvalente adaptée aux représentations publiques de spectacles vivants. Elle accueille depuis plusieurs années différentes formes de spectacles amateurs pour les scolaires et le grand public (théâtre, danse, concert de musique...).

Considérant les orientations du projet culturel de la Ville d'Albi, les missions d'animation de la maison de quartier et les équipements scéniques et techniques existants sur site, il est proposé de développer cette programmation annuelle de spectacles vivants, en complémentarité avec les autres sites de diffusion albigeois.

Cette offre culturelle et artistique s'inscrira notamment dans la thématique des « cultures du monde et de la musique métissée », et rythmera l'année de quelques soirées. Le projet consiste à valoriser les artistes locaux et à impliquer les associations qui œuvrent dans le quartier dans l'organisation de ces soirées thématiques.

Considérant la volonté de l'équipe municipale de favoriser l'accès à la culture pour tous, et d'œuvrer pour renforcer la cohésion et la mixité sociales au sein du quartier de Cantepau, je vous propose d'adopter les conditions tarifaires suivantes pour les soirées spectacles de la maison de quartier organisées par la Ville d'Albi :

Tarif plein/entrée : 6 €

Tarif réduit/entrée : 3€ (personnes inscrites à la maison de quartier/bénéficiaires du RSA ou de l'allocation adulte-handicapé)

Gratuit pour les enfants de moins de 15 ans.

4 – Vente de costumes et DVD vidéo du gala de danse

Chaque année, le gala de danse annuel de la maison de quartier de Cantepau est l'occasion de valoriser le travail artistique d'une centaine de jeunes Albigeois qui pratiquent les danses urbaines (street-jazz).

La Ville a souhaité inscrire ce projet dans une dynamique partenariale affirmée et le présenter au titre du contrat urbain de cohésion sociale de l'Albigeois. Le centre social CAF de Cantepau, plusieurs associations et des habitants bénévoles sont parties prenantes de ce projet fédérateur.

Les parents d'élèves de l'atelier danse souhaitent garder la mémoire de cette manifestation et notamment acquérir les costumes de scène de leur(s) enfant(s).

A ce titre, la Ville d'Albi réalise une vidéo des deux soirées de gala et donne la possibilité aux parents et familles d'acquérir les costumes confectionnés pour les élèves.

Considérant que la réalisation des costumes nécessite un travail de confection minutieux et l'investissement de plusieurs intervenants professionnels et amateurs, et que la réalisation de la vidéo implique le concours d'un prestataire extérieur, il est proposé de demander aux parents intéressés une participation financière modique en appliquant la tarification suivante :

- vente des costumes au tarif unitaire de 10 € TTC,
- vente du DVD vidéo au tarif unitaire de 3 € TTC.

5 – Stages de découverte ou de perfectionnement

Afin de répondre aux attentes des usagers, la maison de quartier peut être amenée à organiser des stages de découverte ou de perfectionnement dans le domaine des pratiques artistiques.

Les stages organisés en direction du public jeune sont proposés dans les conditions tarifaires définies par la délibération n°29/330 du conseil municipal du 14 décembre 2009 fixant les tarifs pour les loisirs et animations proposées par la ville d'Albi en direction de la jeunesse.

Les stages pour adultes seront proposés dans les conditions tarifaires suivantes:

Résidents Albi	Résidents hors Albi
15 €, la demi-journée (3h)	20€, la demi-journée (3h)

Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou de l'Allocation Adulte-Handicapé, domiciliés sur la commune d'Albi, bénéficieront d'une réduction de -50% par rapport au tarif plein proposé.

6- Sorties et séjours

Les sorties à la journée et les séjours organisés spécifiquement en direction du public jeune sont proposés dans les conditions tarifaires définies par la délibération n°29/330 du conseil municipal du 14 décembre 2009 fixant les tarifs pour les loisirs et animations proposées par la ville d'Albi en direction de la jeunesse.

Afin de répondre à la demande croissante des adultes et des familles du quartier notamment en période estivale, la maison de quartier organise des sorties à la journée et envisage de développer des formules séjours parents/enfants dans les conditions tarifaires suivantes :

	Résidents Albi	Résidents hors Albi
Sortie familiale à la journée <u>sans</u> droit d'entrée ou prestation payante (repas non compris)	5,50€	6€
Sorties familiales à la journée <u>avec</u> droit d'entrée ou prestation payante (repas non compris)	8€	8,50€
Séjours parents/enfants de moins de 6 nuitées (repas compris)	15€/jour	20€/jour

Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou de l'Allocation Adulte-Handicapé, domiciliés sur la commune d'Albi, bénéficieront d'une réduction de -50% par rapport au tarif plein proposé.

Les recettes seront inscrites au chapitre 70 – fonction 242 – article 70 632 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la mise en œuvre de la nouvelle tarification proposée pour les activités et ateliers proposés par la ville au sein de la maison de quartier de Cantepau selon les conditions et modalités définies ci-dessus.

DECIDE

l'application de cette tarification à compter de la saison d'activités 2011/2012.

AUTORISE

l'adjointe au maire déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, à accomplir toutes les formalités et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

PRECISE QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 70 – fonction 242 – article 70 632 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

17 / 158 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevance

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

17 / 158 - Cimetières - Prestations mortuaires - montant des taxes et redevance

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 22 septembre 2011

Service pilote : Cimetières Opérations funéraires

Autres services concernés :

Affaires publiques et population

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Pour l'année 2012 je vous propose de fixer le tarif des taxes relatives aux convois- inhumations- crémation (tableau 1) et de fixer le montant des redevances liées à diverses prestations (tableau 2).

Ces tarifs correspondent aux tarifs 2011 actualisés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages soit, 1,9 %.

Tableau 1 - Tarifs des taxes pour l'année 2012

Taxe d'inhumation	76,21 €
Taxe de crémation	19,33 €
Taxe de dispersion	35,63 €

Tableau 2 - Montant des redevances des prestations pour l'année 2012

Location mensuelle du caveau provisoire	31,67 €
Vacation de police	20,00 €

Je vous demande d'approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

les tarifs liés aux prestations pour 2012.

Tableau 1 - Tarifs des taxes pour l'année 2012

Taxe d'inhumation	76,21 €
Taxe de crémation	19,33 €
Taxe de dispersion	35,63 €

Tableau 2 - Montant des redevances des prestations pour l'année 2012

Location mensuelle du caveau provisoire	31,67 €
Vacation de police	20,00 €

INSCRIT

les recettes correspondantes au Budget Général, chapitre 73, Rubrique 026, Article 7333.

Nombre de votants : 40

Unanimité

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

18 / 159 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

CIMETIÈRES, POMPES FUNÈBRES ET CRÉMATORIUM

18 / 159 - Cimetières communaux - Tarifs concessions

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 22 septembre 2011

Service pilote : Cimetières Opérations funéraires

Autres services concernés :

Affaires publiques et population

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Frédéric Esquevin

Frédéric Esquevin, rapporteur

Comme chaque année, je vous propose de réviser les tarifs des concessions de terrains nus dans les cimetières communaux d'Albi sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation des ménages, soit une augmentation de 1,9%.

Les prix pour 2012 sont les suivants :

Surface	Durée	Tarifs
2 m ²	15 ans	516,49 €
	30 ans	1 031,64 €
	50 ans	1 723,91 €
3 m ²	15 ans	857,45 €
	30 ans	1 714,53 €
	50 ans	2 583,94 €
4 m ²	15 ans	1 221,27 €
	30 ans	2 638,27 €
	50 ans	3 678,16 €
5 m ²	15 ans	1 592,65 €
	30 ans	3 184,00 €
	50 ans	4 803,16 €
6 m ²	15 ans	2 004,17 €
	30 ans	4 009,78 €
	50 ans	6 038,06 €
Caveau préfabriqué	2 places sans terrain	976,28 €
Caveau préfabriqué	4 places sans terrain	1 739,38 €

Sites Cinéraires :

Cimetière de Caussels :

Concession d'une case à L'Astrolabe pour 15 ans	159,00 €
Concession d'une case à L'Astrolabe pour 30 ans	318,35 €
Concession d'une case à L'Antique pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Antique pour 30 ans	879,27 €

Cimetière de la Madeleine :

Concession d'une case à L'Étoile pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Étoile pour 30 ans	879,27 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	439,64 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	659,44 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	879,27 €

Cimetière des Planques :

Concession d'une case à L'Émeraude pour 10 ans	439,64 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 30 ans	879,27 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	439,64 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	659,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 30 ans	879,27 €

Je vous demande d'approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE,

les tarifs des concessions applicables pour 2012.

Les prix pour 2012 sont les suivants :

Surface	Durée	Tarifs
2 m ²	15 ans	516,49 €
	30 ans	1 031,64 €
	50 ans	1 723,91 €
3 m ²	15 ans	857,45 €
	30 ans	1 714,53 €
	50 ans	2 583,94 €
4 m ²	15 ans	1 221,27 €
	30 ans	2 638,27 €
	50 ans	3 678,16 €
5 m ²	15 ans	1 592,65 €
	30 ans	3 184,00 €
	50 ans	4 803,16 €
6 m ²	15 ans	2 004,17 €
	30 ans	4 009,78 €
	50 ans	6 038,06 €
Caveau préfabriqué	2 places sans terrain	976,28 €
Caveau préfabriqué	4 places sans terrain	1 739,38 €

Sites Cinéraires :

Cimetière de Caussels :

Concession d'une case à L'Astrolabe pour 15 ans	159,00 €
Concession d'une case à L'Astrolabe pour 30 ans	318,35 €
Concession d'une case à L'Antique pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Antique pour 30 ans	879,27 €

Cimetière de la Madeleine :

Concession d'une case à L'Étoile pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Étoile pour 30 ans	879,27 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	439,64 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	659,44 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	879,27 €

Cimetière des Planques :

Concession d'une case à L'Émeraude pour 10 ans	439,64 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 15 ans	659,44 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 30 ans	879,27 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	439,64 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	659,44 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 30 ans	879,27 €

INSCRIT

les recettes du budget général chapitre 70 rubrique 026 article 70311.

Nombre de votants : 40

Unanimité

PETITE ENFANCE ET FAMILLE

19 / 160 - Aide aux multi-accueils associatifs - année 2011 -conventions à conclure avec la ville

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

19 / 160 - Aide aux multi-accueils associatifs - année 2011 -conventions à conclure avec la ville

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Petite enfance

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Granier

Marie-Pierre Granier, rapporteur

L'accueil de la petite enfance est une des préoccupations majeures de notre collectivité.

La ville dispose aujourd'hui de 147 places en collectif, avec les multi-accueils Andrieu, Mosaïque, Maison de la petite enfance et de la famille, et Mouline. Elle dispose également d'une centaine de places chez les assistantes maternelles du multi-accueil familial.

A ces structures gérées par la ville, il convient de rajouter 40 places dans les haltes-garderies situées dans les centres sociaux de Cantepau et de Veyrières, gérées par la CAF du Tarn mais dont le personnel petite enfance est municipal.

Enfin, depuis 2010, la ville dispose également pour les familles albigeoises de 12 places au sein de la structure inter-entreprises Alibaba, gérée par l'UMT.

En complément de cette offre d'accueil, la ville d'Albi participe depuis plusieurs années au fonctionnement des deux crèches associatives Bellevue (25 places) et Bulles de Savon (16 places).

En effet pour ces structures, la ville verse une participation forfaitaire par heure facturée pour les enfants d'Albi. Aux termes de la délibération du 17 novembre 2008, cette participation est fixée annuellement par le conseil municipal.

Pour l'année 2011, au vu des bilans produits par les deux associations, je vous propose d'arrêter le montant de cette aide forfaitaire à 1€/heure facturée.

Je vous propose en conséquence d'approuver les nouvelles conventions correspondantes et de m'autoriser à les signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conventions du 19 décembre 2005, du 17 novembre 2008, du 5 octobre 2009 et du 24 novembre 2010,

VU les projets de conventions à conclure avec les associations Bellevue et Bulles de Savon,

VU l'avis de la commission enfance, jeunesse, sport et culture en date du 21 septembre 2011,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE

le montant de l'aide forfaitaire par heure facturée pour les enfants d'Albi à 1€, pour les multi-accueils Bellevue et Bulles de savon.

AUTORISE

le maire à signer ces conventions.

DIT QUE

les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice budgétaire en cours, chapitre 65, fonction 60, article 65748, service 3400.

Nombre de votants : 40

Unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

20 / 161 - Equipements petite enfance - Convention de financement Ville / Caisse d'Allocations Familiales du Tarn / Mutualité Sociale Agricole - Autorisation de gestion des établissements d'accueil.

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

20 / 161 - Equipements petite enfance - Convention de financement Ville / Caisse d'Allocations Familiales du Tarn / Mutualité Sociale Agricole - Autorisation de gestion des établissements d'accueil.

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Petite enfance

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Granier

Marie-Pierre Granier, rapporteur

La ville d'Albi assure, depuis leur ouverture au public, la gestion directe de 5 structures d'accueil de jeunes enfants sur son territoire :

- Andrieu, 16, boulevard Andrieu
- Mosaïque, 43 avenue Mirabeau,
- Maison de la petite enfance et de la famille, 7 avenue Edouard Herriot,
- Mouline, 19, rue du centre aéré,
- multi-accueil familial, 45, avenue Mirabeau.

Elle bénéficie pour ces structures d'une prestation de service dans le cadre du dispositif PSU, par conventionnement pluri-annuel avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord.

La précédente convention d'objectifs et de financement PSU est arrivée à échéance en décembre 2010; par délibération du 4 avril 2011, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de cette convention pour la période 2011-2013.

Parmi les pièces à produire pour la constitution du dossier de renouvellement, la Caisse d'Allocations Familiales exige une délibération du conseil municipal autorisant la ville d'Albi à gérer les équipements petite enfance pour lesquels la prestation de service est sollicitée.

Cette demande s'inscrit dans sa politique de maîtrise du risque définie nationalement (risque de fonctionnement sans autorisation de l'organe délibérant de la collectivité).

A défaut, le versement des sommes dues par la CAF et la MSA au titre de la prestation de service unique ne pourra intervenir.

Je vous propose en conséquence d'autoriser la ville d'Albi à gérer directement les établissements d'accueil de jeunes enfants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,

VU la délibération du conseil municipal du 4 avril 2011,

A la demande expresse de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

la ville d'Albi à gérer directement les structures d'accueil de jeunes enfants suivantes :

- Andrieu, 16, boulevard Andrieu
- Mosaïque, 43 avenue Mirabeau,
- Maison de la petite enfance et de la famille, 7 avenue Edouard Herriot,
- Mouline, 19, rue du centre aéré,
- multi-accueil familial, 45, avenue Mirabeau.

Nombre de votants : 40

Unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

21 / 162 - Contrat Educatif Local - Subventions aux associations - deuxième semestre 2011

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

21 / 162 - Contrat Educatif Local - Subventions aux associations - deuxième semestre 2011

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Enfance - Jeunesse - Education

Autres services concernés :

Affaires culturelles

Direction des affaires financières

Sports

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Granier

Marie-Pierre Granier, rapporteur

Le Contrat Educatif Local est un contrat d'objectifs et de cofinancement signé entre l'Etat (DDCSPP) et une collectivité territoriale. Ce dispositif réaffirme que l'éducation est une mission partagée et vise à assurer une continuité entre les activités d'enseignement et celles proposées dans les temps péri et extra scolaires.

La ville d'Albi a pour objectif d'offrir à tous les enfants et les jeunes Albigeois un service public de l'éducation et d'animation périscolaire et extrascolaire diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir, en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture, une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.

Les activités proposées dans le cadre du Contrat Educatif Local auront pour finalité de donner à tous les enfants et à tous les jeunes, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, et s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées, et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.

Beaucoup de ces activités sont animées par des associations qui ont répondu à l'appel à projets de la ville.

Les associations suivantes ont été retenues pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

- L'association « **LA LUDOTHEQUE LA MARELLE** » sollicite de la ville un subvention de : **928 €** pour des ateliers jeux de société.
- L'association « **ALBI VOLLEY BALL USSPA** » sollicite de la ville une subvention de : **680 €** pour des ateliers de volley-Ball.
- L'association « **ALBI BASKET 81** » sollicite de la ville une subvention de : **1260 €** pour des ateliers de basket.
- L'association « **LES SENS DE CLO** » sollicite de la ville une subvention de : **1218 €** pour des ateliers de relaxation.
- L'association « **ASPTT ALBI FOOTBALL** » sollicite de la ville une subvention de : **1386 €** pour des ateliers foot féminin.

- L'association « **ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS** » sollicite de la ville une subvention de : **413 €** pour des ateliers jeux d'échecs.
- L'association « **DES JEUNES DANSEURS DE LA RUE** » sollicite de la ville une subvention de : **770 €** pour des ateliers danse hip hop.
- L'association « **LE JUDO CLUB ALBIGEOIS** » sollicite de la ville une subvention de : **832 €** pour des ateliers de judo.
- Le « **Comité départemental UFOLEP 81** » sollicite de la ville une subvention de : **434 €** pour des ateliers éveil multi activités.
- L'association « **ACTAL** » sollicite de la ville une subvention : **1240 €** pour des ateliers conte calligraphie.
- L'association « **A.S.C.C** », sollicite de la ville une subvention de : **1680 €** pour des ateliers hip hop.
- L'association « **LE CABARET DU HASARD** » sollicite de la ville un subvention de : **3280 €** pour des ateliers théâtre et percussions.
- L'association « **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE** » sollicite de la ville une subvention de : **1271 €** pour des ateliers de théâtre et d'arts plastiques (subvention mentionnée dans la convention générale avec la ville d'Albi intitulée « *Convention pour l'attribution d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Albi pour l'année 2011* »)

Après avis favorable du comité de pilotage du Contrat Educatif Local et de la commission enfance, jeunesse, sports et culture du 21 septembre 2011, je vous propose d'attribuer aux associations précitées les subventions mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Les crédits, soit **15 382€** seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2011 service 3800.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux associations pré-citées les subventions mentionnées.

AUTORISE

le maire à signer les avenants aux conventions avec les associations pré-citées.

DIT QUE

la somme de **15 382 €** sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2011 service 3800.

Nombre de votants : 40

Unanimité

CULTURE

22 / 163 - Association Ciné Forum - Festival Les Œillades 2011 - Attribution de subvention

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

CULTURE

22 / 163 - Association Ciné Forum - Festival Les Œillades 2011 - Attribution de subvention

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires générales

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Michel Franques, rapporteur

Depuis 1997, sous l'impulsion de l'association Ciné Forum, le Festival du Film Français Les Œillades célèbre chaque année à Albi, la richesse et la diversité de la création cinématographique française et francophone. Véritable lieu d'échange et de partage entre de nombreux publics, ce festival a pour but de fêter le 7ème art dans sa diversité et son originalité.

L'association Ciné Forum organise du 8 au 13 novembre 2011 la 15ème édition du festival de films français et francophones d'auteurs d'Albi : «Les Œillades» au théâtre municipal d'Albi et au cinéma Le Lapérouse.

Au programme une trentaine de projections, des avant-premières, des films novateurs, des hommages, des rétrospectives.

Cette année, l'association Ciné Forum donne carte blanche à Sandrine Kiberlain, et Georges Lautner, invités d'honneur du festival, et proposera des films choisis en collaboration avec l'actrice et le réalisateur français.

Durant ce festival, les films seront accompagnés de débats et de rencontres avec des professionnels.

Comme chaque année, l'association Ciné Forum souhaite ainsi favoriser les rencontres entre les professionnels du cinéma et le public, éveiller l'esprit critique du spectateur, notamment celui des jeunes dans le cadre d'ateliers, de stages (classes audiovisuelles).

Je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 16 850 € à l'association Ciné Forum pour le festival les Œillades 2011 et d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention financière d'attribution d'une subvention à l'association Ciné Forum, au titre de l'année 2011.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer la subvention suivante :
Association Ciné forum : 16 850 €

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant à la convention financière d'attribution d'une subvention à l'association Ciné Forum au titre de l'année 2011.

Nombre de votants : 40

Unanimité

SPORTS

23 / 164 - Union Sportive Albigeoise - Convention de mise à disposition des locaux administratifs du stade Maurice Rigaud

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

SPORTS

23 / 164 - Union Sportive Albigeoise - Convention de mise à disposition des locaux administratifs du stade Maurice Rigaud

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Assurances - Patrimoine privé communal

Bâtiments communaux

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

Lors de la rénovation et de la reconstruction des tribunes du stade Maurice Rigaud, la ville d'Albi a construit un équipement à vocation de club house, ainsi que des bureaux privatifs mis à disposition de l'Union Sportive Albigeoise. Cette réalisation ayant pour objectifs :

- de répondre aux besoins sportifs, administratifs et extra sportifs des associations sportives albigeoises.
- de doter les utilisateurs des installations du stade Maurice Rigaud d'une salle de réceptions d'après match.
- de mettre à disposition de l'US Albi des locaux administratifs pour lui faciliter la gestion du club.

La présente convention a pour but de formaliser l'occupation de ces locaux. Je vous demande donc d'approuver ce projet et d'autoriser le maire à conclure cette convention avec l'association Union Sportive Albigeoise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

le maire à signer la convention entre la ville d'Albi et l'association Union Sportive Albigeoise.

Nombre de votants : 40

Unanimité

SPORTS

24 / 165 - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert- Attribution d'une subvention d'équipement

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

SPORTS

24 / 165 - Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert- Attribution d'une subvention d'équipement

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 21 septembre 2011

Service pilote : Sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

Le Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert, par convention en date du 22 décembre 1998, s'est vu confié la gestion du boulodrome Jean Imbert.

Cette association regroupe 6 clubs de pétanque, ce qui représente plus de 1200 joueurs.

Pour leur permettre d'équiper cet équipement d'un défibrillateur, je vous propose de leur accorder une subvention d'équipement de 1 500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention d'équipement de 1 500 euros au Comité de Gestion du Boulodrome Jean Imbert pour l'achat d'un défibrillateur.

DIT QUE

les crédits sont disponibles au service 3360, chapitre 204, fonction 40, article 2042.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

25 / 166 - 5ème révision simplifiée du plan local d'urbanisme - bilan de la concertation et approbation du projet

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

25 / 166 - 5ème révision simplifiée du plan local d'urbanisme - bilan de la concertation et approbation du projet

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Délibération du conseil municipal du 4 avril 2011

Service pilote : Planification et projets urbains

Autres services concernés :

Affaires juridiques - contentieux - domaine privé

Assainissement

Direction générale des services

Droit des Sols

Environnement

Régies municipales voirie - domaine public

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

Je vous rappelle que par délibération en date du 4 avril 2011, le conseil municipal a décidé de la mise en révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre un projet de construction d'une résidence de tourisme et hôtelière avec réhabilitation de l'ancien château de Cantepau.

Le site d'implantation projeté est classé au PLU actuel en zone Nsl destinée à accueillir des activités de détente, de loisirs sportifs et culturels et des équipements touristiques compatibles avec le caractère naturel de la zone.

Cependant, le PLU en vigueur ne permet pas la réalisation du projet hôtelier dont une partie de l'assiette empiète légèrement sur un espace boisé classé (EBC).

L'objet de la révision simplifiée du PLU portera sur le déclassement de la partie d'EBC nécessaire à la réalisation du projet, bâtiment et accès.

Les dispositions des articles 6, 7 et 10 seront également complétées en application de l'article R123-9 du CU.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme issu de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat » a ouvert la possibilité de recourir à une procédure de révision simplifiée lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général qui ne pourrait pas être autorisée avec les règles du PLU en vigueur.

L'objet de la procédure de révision simplifiée engagée consiste à la modification de zonage et de règlement sur le secteur considéré qui comprend :

- la réduction de l'emprise de l'espace boisé classé sur 465 m² environ. Cela aura pour conséquence de réduire l'EBC du PLU de 4,65 ares soit 0,026 % de sa surface totale (181 hectares)
- la modification des articles 6, 7 et 10 du règlement de la zone Nsl dont les règles nécessitaient des précisions conformément à l'article R123-9 du CU

En application des dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, la phase de concertation s'est déroulée pendant toute l'élaboration du

projet selon les modalités définies par le conseil municipal.

La concertation a été organisée de la façon suivante:

- mise à disposition du public, à la mairie d'Albi au pôle Urbanisme et Aménagement, aux heures habituelles d'ouverture, d'un dossier contenant divers documents permettant la compréhension du sujet et d'un registre pour recueillir ses observations,

Ces démarches ont été annoncées :

- par insertion d'annonces légales des 7 et 8 avril 2011 respectivement dans les journaux La Dépêche et le Tarn Libre,
- par affichage en mairie à compter du 14 avril 2011,
- sur le site internet de la ville,

Ce registre a été ouvert le 12 avril 2011 et est resté à la disposition du public au pôle Urbanisme et Aménagement pendant toute la durée de la révision simplifiée du PLU.

Le bilan de la concertation figure en annexe et comporte copie des justificatifs sur les mesures de publicité entreprises (certificat d'affichage et avis parus dans la presse).

Le projet a été soumis le 31 mai 2011 pour avis à l'examen conjoint des personnes publiques associées.

Le projet accompagné du compte rendu des avis rendus par les personnes publiques associées a été soumis à enquête publique du 14 juin au 18 juillet 2011 inclus.

Le rapport relatant le déroulement de l'enquête et les conclusions remis par le commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Aucune objection au projet n'a été manifestée par le public.

Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis le 26 juillet 2011,

Considérant l'avis favorable sans réserve rendu par le commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de la 5ème révision simplifiée du P.L.U tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles L 123-13 et L 123-19 du Code de l'urbanisme,

Je vous propose d'approuver le bilan de la concertation et le projet de la 5ème révision simplifiée du P.L.U.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 et son décret d'application,

VU la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2001 et ses décrets d'application,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-13, L 123-19,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2003,

VU la délibération du 4 avril 2011 sur la mise en révision simplifiée du PLU,

VU l'examen conjoint tenu le 31 mai 2011 par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-9 sur le dossier de révision simplifiée du PLU pour une opération présentant un caractère d'intérêt général,

VU l'arrêté municipal en date du 16 mai 2011 prescrivant l'ouverture d'enquête publique sur le projet de 5ème révision simplifiée du PLU qui s'est déroulée du 14 juin au 18 juillet 2011 inclus,

Entendu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve au projet de révision simplifiée

VU le rapport ci-annexé du bilan de concertation,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 :

CONFIRME que la concertation relative au projet de révision simplifiée s'est déroulée conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Article 2 :

APPROUVE les conclusions du rapport du maire ayant pour objet de tirer le bilan de la concertation concernant la 5ème révision simplifiée du P.L.U réalisée conformément aux modalités définies par le Conseil Municipal

Article 3 :

DECIDE D'APPROUVER le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Article 4 :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 :

La présente délibération accompagnée du dossier de révision simplifiée du PLU sera transmise au Préfet.

Article 6 :

Le dossier de révision simplifiée du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

26 / 167 - Cantepau - vente d'un terrain à monsieur Didier Sirgue

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

26 / 167 - Cantepau - vente d'un terrain à monsieur Didier Sirgue

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Droit des sols

Sports

Régie de l'eau

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

La Ville d'Albi envisage de céder à monsieur Didier Sirgue, domicilié au 29 rue Flandres Dunkerque 81 990 Puygouzon un terrain communal, cadastré section EX n° 321 pour une superficie de 2 587 m² sis à Cantepau.

Je vous rappelle que la Ville a déjà cédé en 2004 à M Sirgue le château de Cantepau qui fait actuellement l'objet d'une réhabilitation remarquable. En complément de cette première opération, le terrain cédé permettra de réaliser un projet d'ensemble comprenant la réhabilitation du château et la construction d'une résidence de tourisme et hôtelière.

Il s'agit d'une emprise non aménagée, en limite de la base de loisirs de Cantepau, contigüe au château de Cantepau : elle est constituée en partie d'une butte de terre enherbée, d'un talus et d'une plate-forme en stabilisé qui sert occasionnellement pour le stationnement.

La cession projetée ne modifie ni les aménagements, ni les accès à la base de loisirs qui sont conservés (sentier piéton, circuit sportif.....).

La restauration du château, l'aménagement paysager de ses abords ainsi que la construction d'une résidence hôtelière valoriseront ce site tant d'un point de vue patrimonial, qu'économique et touristique.

Un accord a été trouvé avec l'acquéreur sur le prix qui s'élève à cent cinquante mille euros (150 000 €), conforme à l'avis des Domaines

Il convient donc de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette parcelle afin de la transférer dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Il est précisé que tout autre personne physique ou morale pourra se substituer à M.Didier Sirgue du moment qu'elle aura été désignée par ce dernier.

Par ailleurs, des canalisations d'eau potable se situent sur la parcelle vendue : il convient de constituer au bénéfice de la ville une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien de ces canalisations sur toute leur longueur et sur une largeur de 5 mètres.

L'ensemble des frais afférent à cette acquisition (géomètre, frais notariés....) sera à la charge de l'acquéreur. Les frais de diagnostics règlementaires seront à la charge de la ville.

Je vous propose de désaffecter et de déclasser la parcelle cadastrée section EX n° 321 pour la transférer dans le domaine privé de la commune, de la céder à monsieur Didier Sirgue au prix de 150 000 euros, de constituer une servitude de passage et d'entretien des canalisations d'eau potable et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le document d'arpentage,

VU l'avis du service des Domaines en date du 6 décembre 2010,

VU l'accord de monsieur Sirgue,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de désaffecter et de déclasser la parcelle cadastrée section EX n° 321, d'une contenance de 2 587 m² pour la transférer dans le domaine privé communal en vue de sa vente.

APPROUVE

-la vente à monsieur Didier Sirgue de la parcelle cadastrée section EX n° 321 d'une contenance de 2 587 m², sise à Cantepau, au prix de cent cinquante mille euros (150 000 €), conforme à l'avis des Domaines.

Il est précisé que tout autre personne physique ou morale pourra se substituer à M.Didier Sirgue du moment qu'elle aura été désignée par ce dernier.

-la constitution, au bénéfice de la ville, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien des canalisations d'eau potable situées sur la parcelle EX n°321 et ce, sur toute leur longueur et sur une largeur de 5 mètres.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférent à cette acquisition (géomètre, frais notariés....) sera à la charge de l'acquéreur. Les frais de diagnostics règlementaires seront à la charge de la ville.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours section fonctionnement chapitre 011 820 article 6288.

La recette est inscrite au budget de l'exercice en cours chapitre 024 01 024.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

27 / 168 - Rue Rochegude - vente d'un ensemble immobilier

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

27 / 168 - Rue Rochegude - vente d'un ensemble immobilier

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

La ville est propriétaire d'un ensemble immobilier, cadastré section BS n°7 et 8, d'une contenance respective de 350 m² et 95 m², situé 29 rue Rochegude.

Il a été acquis en 1989 pour permettre l'agrandissement de la Bibliothèque municipale située alors à proximité, dans le bâtiment dénommé Hôtel Rochegude.

Cet ensemble immobilier est composé de deux immeubles tels que décrits ci-après :

- sur la parcelle BS n°7, un immeuble, édifié en 1910, qui comprend des caves en sous-sol, un rez de chaussée, deux étages et un grenier partiel. Cet immeuble était affecté à l'usage de la Bibliothèque municipale et était utilisé notamment pour entreposer ses fonds de livres et ses archives.
- sur la parcelle BS n°8, un immeuble édifié vers les années 1900, élevé sur quatre niveaux plus combles, comprenant une petite cour intérieure. Ses locaux étaient affectés à l'usage de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (bureau d'hygiène, Sitoma).

A ce jour, ces deux immeubles sont libres de toute occupation suite au déménagement récent des services administratifs de la C2A dans d'autres locaux.

La ville souhaite optimiser la gestion de son patrimoine et ne pas conserver des biens qui n'accueillent plus de services publics.

En conséquence, il est proposé de désaffecter la totalité de cet ensemble immobilier, de procéder à son déclassement pour le transférer dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente et de favoriser ainsi une opération de réhabilitation et de valorisation.

Cette vente sera soumise à certaines conditions qui seront précisées par un cahier des charges comprenant notamment les dispositions règlementaires d'urbanisme applicables dans ce secteur.

Une publicité sera effectuée par les supports appropriés (publicité, information des professionnels de l'immobilier...).

La vente ne pourra être conclue que sous réserve que soient présentées des garanties de qualité architecturale de l'opération projetée et l'acquéreur devra en outre justifier de sa capacité financière à mener à bien le projet.

Le choix de l'acquéreur sera approuvé par le conseil municipal au vu d'un rapport circonstancié établi par une commission composée des élus suivants :

Mme Michèle Barrau Sartres, maire-adjoint déléguée à l'urbanisme,
M.Olivier Brault, maire-adjoint délégué aux finances, à la prospective et aux moyens,
Melle Marie Louise At, conseillère municipale déléguée au patrimoine, à la prévention et à la sécurité publique,
Mme Christelle Guillaumot, conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat, aux services et aux marchés.

Je vous propose de procéder à la désaffectation de cet immeuble, de le déclasser pour le transférer dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches et procédures y afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ENTENDU le présent exposé,

DECIDE

de procéder à la désaffectation et au déclassement de l'ensemble immobilier, cadastré section BS n°7 et 8, d'une contenance respective de 350 m² et 95 m², situé 29 rue Rochegude .
Il sera transféré dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

APPROUVE

le principe de la vente de l'ensemble immobilier, cadastré section BS n°7 et 8, d'une contenance respective de 350 m² et 95 m², situé 29 rue Rochegude .

DIT QUE

le choix de l'acquéreur sera approuvé par le conseil municipal au vu d'un rapport circonstancié établi par une commission composée de :

Mme Michèle Barrau Sartres, maire-adjoint déléguée à l'urbanisme,
M.Olivier Brault, maire-adjoint délégué aux finances, à la prospective et aux moyens,
Melle Marie Louise At, conseillère municipale déléguée au patrimoine, à la prévention et à la sécurité publique,
Mme Christelle Guillaumot, conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat, aux services et aux marchés.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches et procédures y afférentes.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours – Fonctionnement chapitre 011 820 article 6288.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

28 / 169 - Rue de la Millassolle/rue Alain Colas - réalisation d'une voie de liaison - acquisition de terrains aux consorts Moulis

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

28 / 169 - Rue de la Millassolle/rue Alain Colas - réalisation d'une voie de liaison - acquisition de terrains aux consorts Moulis

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

Lors du conseil municipal en date du 4 avril 2011, vous avez autorisé le lancement des négociations en vue des acquisitions correspondant à l'emplacement réservé n°6 du PLU d'Albi en vue de la création d'une voie de liaison rue de la Millassolle/rue Alain Colas permettant de renvoyer la circulation vers un carrefour giratoire sécurisé.

Ce projet nécessite notamment, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section KO n°438, située rue de la Millassolle, correspondant à l'emplacement réservé, soit 1038 m² environ sous réserve d'un mesurage par géomètre.

Après négociations, les consorts Moulis propriétaires de cette parcelle ont accepté de vendre à la ville le terrain nécessaire à cet aménagement, au prix de 25 € le m², conformément à l'avis du Domaine.

Les travaux de remise en état seront réalisés dans le cadre des aménagements de voirie par la collectivité compétente.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi.

Je vous propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section KO n°438 pour une contenance approximative de 1038 m², située rue de la Millassolle, appartenant aux consorts Moulis aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le PLU d'Albi,

VU l'avis du Domaine en date du 21 juin 2011,

VU l'accord du vendeur reçu en mairie le 29 juin 2011,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'acquisition d'une partie de la parcelle située rue de la Millassole, cadastrée section KO n°438 pour une contenance approximative de 1038 m² (sous réserve d'un mesurage par géomètre), appartenant aux consorts Moulis au prix de 25 € le m², conformément à l'avis du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville d'Albi.

Les travaux de remise en état seront réalisés dans le cadre des aménagements de voirie par la collectivité compétente.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours chapitre 21-822 article 21110.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

29 / 170 - La Millassolle - cession de terrain à la RAGT

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

29 / 170 - La Millassolle - cession de terrain à la RAGT

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Etudes et projets urbains

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

Afin de réaliser l'aire de stationnement située rue de la Millassolle, la ville a acquis des consorts Moulis un ensemble immobilier cadastré section KO n°433, 434 et 435.

Comme prévu au PLU à l'emplacement réservé n°81, ce projet d'aménagement ne porte que sur une partie de cet ensemble et concerne seulement les parcelles cadastrées section KO n°434 et 435.

La RAGT, propriétaire riverain, a sollicité la ville pour l'acquisition du surplus des terrains non utilisés.

Il est ici précisé qu'une partie de la parcelle cadastrée section KO n°433 est concernée par l'aménagement de la rue de la Millassolle. Cette emprise de 225 m² environ sera donc exclue de la vente.

La ville céderait à la RAGT ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, partie des parcelles cadastrées section KO n°433, 434 et 435 pour une contenance approximative de 4 033 m² (sous réserve d'un document d'arpentage).

Cette vente aura lieu moyennant le prix de 28 € le m², conformément à l'avis des Domaines.

Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur, les frais de diagnostics seront à la charge de la Commune.

Je vous propose d'approuver la vente à la RAGT, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, de partie des parcelles cadastrées section KO n°433, 434 et 435 pour une contenance approximative de 4 033 m² (sous réserve d'un document d'arpentage) aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à, notamment, signer l'acte de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis des Domaines,

VU le courrier de la RAGT acceptant les modalités de cette transaction,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la vente à la RAGT, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, de partie des parcelles cadastrées section KO n°n°433, 434 et 435 pour une contenance approximative de 4 033 m² (sous réserve d'un document d'arpentage) au prix de 28 € le m² conformément à l'avis des Domaines.

AUTORISE

le maire à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes y afférents.

PRECISE QUE

les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur, les frais de diagnostics à la charge de la Commune.

DIT QUE

la recette est inscrite au budget de l'exercice en cours chapitre 024-01 article 024.

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours – section fonctionnement chapitre 011 820 article 6288.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

30 / 171 - Chemin du Vignoble de Saint-Amarand - déclassement d'une partie de la voie communale - ouverture d'une enquête publique

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

30 / 171 - Chemin du Vignoble de Saint-Amarand - déclassement d'une partie de la voie communale - ouverture d'une enquête publique

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) aménage la ZAC Parc Technopolitain Albi-Innoprod afin d'implanter des entreprises innovantes et en relation avec les pôles de recherche de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux (EMAC).

Dans le cadre de cet aménagement, plusieurs lots et macro lots seront créés. Une partie du chemin du vignoble de Saint Amarand traverse les macro-lots I-16 et I-17. Aussi dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite acquérir l'emprise d'une partie du chemin, soit 2 463 m² environ, sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert.

Il convient de préciser que cette portion de voie est déjà fermée à la circulation publique en raison des travaux entrepris sur le site même de la ZAC.

La desserte des riverains continuera à se faire, dans les deux sens de circulation, par les rues Henri Moissan et Hervé Molinier et sur la partie du chemin du vignoble de Saint Amarand qui ne sera pas déclassée.

Le réseau d'eaux pluviales existant sous ce chemin sera repris dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-Innoprod.

La partie de voie communale délaissée ne présente aucun intérêt à être conservée dans le domaine public communal et la ville a émis un avis favorable à cette cession. Il convient donc, dans un premier temps de procéder à son déclassement en lançant une enquête publique et dans un deuxième temps, sous réserves des conclusions favorables du commissaire enquêteur, de la rétrocéder à l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de l'intégrer dans l'opération Parc Technopolitain Albi-Innoprod.

L'ensemble des frais sera à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Je vous propose de mettre en œuvre la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale n° 23 dite chemin du Vignoble de Saint Amarand en vue de sa cession à la C2A à l'euro symbolique et d'autoriser le maire à ouvrir une enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le courrier de la C2A en date du 27/07/2011,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE

le maire à lancer la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale n° 23 dite chemin du vignoble de Saint Amarand, soit 2 463 m² environ sous réserve d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert et à ouvrir une enquête publique.

PRECISE QUE

l'ensemble des frais liés à la procédure de déclassement sera à la charge de la C2A.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

31 / 172 - Canavières - Zone d'aménagement différé- acquisition de terrains à madame Camille Vaissier

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Patrick Garnier donne pouvoir à Olivier Brault
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

31 / 172 - Canavières - Zone d'aménagement différé- acquisition de terrains à madame Camille Vaissier

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Parcs, jardins et espaces naturels

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

Madame Camille Vaissier, demeurant 24 A, route de la Borette 1890 Saint Maurice Suisse, a proposé à la ville d'acquérir des terrains non bâtis, cadastrés section DP n° 1, 122, 123, 126, 127 lui appartenant, d'une contenance de 9 954 m², sis au lieudit Canavières.

Ces parcelles sont situées en zone N du PLU d'Albi et dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières, autorisée par arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2010, en vue de lutter contre l'insalubrité, de constituer des espaces d'expansion de crues et de sauvegarder des espaces naturels.

Madame Vaissier a proposé à la ville de vendre les parcelles sus-mentionnées au prix de trois mille cinquante euros (3 050 €), conforme à l'avis des Domaines.

L'ensemble des frais sera à la charge de la ville.

Je vous propose d'acquérir les parcelles cadastrées section DP n° 1, 122, 123, 126, 127 d'une contenance de 9 954 m², sises à Canavières appartenant à madame Camille Vaissier aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le PLU d'Albi,

VU l'avis du Domaine,

VU l'accord de madame Vaissier en date du 07 juin 2011,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'acquisition de terrains non bâtis cadastrés section DP n° 1, 122, 123, 126, 127 d'une contenance de 9 954 m², appartenant à madame Camille Vaissier au prix de trois mille cinquante euros (3 050 €), conforme à l'avis du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

l'ensemble des frais sera à la charge de la ville.

PRECISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 211102.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME

32 / 173 - Rue Suzanne Valadon - classement des VRD et de l'espace vert du groupe d'habitations dénommé "Résidence du Gô 1"

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Olivier Brault donne pouvoir à Pierre Costes
Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Dominique Billet donne pouvoir à Anne-Marie Lugan
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Patrick Garnier, Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

32 / 173 - Rue Suzanne Valadon - classement des VRD et de l'espace vert du groupe d'habitations dénommé "Résidence du Gô 1"

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Droits des sols

Parcs, jardins et espaces naturels

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Michèle Barrau-Sartres, rapporteur

La ville a autorisé en date du 21 juin 2007 un permis de construire en vue de la construction d'un groupe d'habitations dénommé « résidence du Gô 1 », sis rue Suzanne Valadon, constitué par la SARL OC Promotion.

Cette société fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Le mandataire liquidateur maître Fabrice Mariotti a saisi la ville afin que les VRD et l'espace vert soient classés dans le domaine public et transférés à la ville.

Il s'agit des parcelles cadastrées section HL n°346 et 362 qui constituent en partie l'emprise de la rue Suzanne Valadon et de la parcelle HL n°361 aménagée en espace vert.

Considérant :

- que le promoteur a remis à la ville l'ensemble des plans des ouvrages exécutés, les tests d'étanchéité des réseaux et le certificat de conformité électrique,
- que la rue Suzanne Valadon est ouverte à la circulation publique,
- que cette SARL fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire,

un avis favorable de principe a été émis relatif au classement des parcelles susmentionnées dans le domaine public.

Il convient donc de mettre en œuvre la procédure prévue par l'article R 318-10 du code de l'urbanisme et de lancer une enquête publique en vue du classement dans le domaine public.

Le transfert de propriété des parcelles HL 346, 361 et 362 aurait lieu à l'euro symbolique.

A la demande de maître Mariotti, compte tenu de la situation de la SARL Oc Promotion, à titre exceptionnel, les frais liés à l'enquête publique (insertion d'avis dans la presse, vacation du commissaire enquêteur...) seront supportés par la ville, ainsi que les frais liés à l'acquisition des parcelles susvisées.

Je vous propose de mettre en œuvre la procédure de classement dans le domaine public communal des VRD et de l'espace vert du groupe d'habitations dénommé « résidence du Gô 1 », en vue de leur transfert

à la ville à l'euro symbolique et d'autoriser le maire à ouvrir une enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la voirie routière,

VU le plan,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE

le maire à mettre en œuvre la procédure de classement dans le domaine public communal des VRD et de l'espace vert du groupe d'habitations dénommé « résidence du Gô 1 », sis rue Suzanne Valadon et à ouvrir une enquête publique.

Il s'agit des parcelles :

- section HL n°346 et 362 qui constituent en partie l'emprise de la rue Suzanne Valadon et des réseaux se situant sur/sous ces parcelles, d'une contenance respective de 126 m² et 966 m²,
- section HL n°361 aménagée en espace vert pour une superficie de 523 m²

PRECISE QUE

les frais liés à l'enquête publique et à l'acquisition des parcelles susvisées seront à la charge de la ville.

Les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement, chapitre 011 rubrique 820.

Nombre de votants : 39

Unanimité

ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET ESTHÉTIQUE URBAINE

33 / 174 - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation du Tarn - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2011 et définition des modalités d'utilisation des images et vidéos

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Olivier Brault donne pouvoir à Pierre Costes
Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Dominique Billet donne pouvoir à Anne-Marie Lugan
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Patrick Garnier, Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

33 / 174 - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation du Tarn - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2011 et définition des modalités d'utilisation des images et vidéos

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 21 septembre 2011

Service pilote : Parcs, jardins et espaces naturels

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier

Geneviève Parmentier, rapporteur

La ville d'Albi poursuit et développe sa politique en matière d'écologie urbaine par des actions ponctuelles organisées dans une démarche cohérente et déterminée.

Dans le cadre de sa démarche développement, 8 orientations majeures ont été définies dans l'Agenda 21 local albigeois. L'une d'elle consiste à valoriser les espaces de nature et à préserver la ressource en eau.

Cette troisième orientation est animée par 9 fiches action dont la fiche N°9 « *Préserver et mettre en valeur la biodiversité sur le territoire albigeois* ».

La commune d'Albi est riche de ses espaces naturels et de son patrimoine architectural. Près de 30 hectares du territoire communal sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), plusieurs zones humides d'intérêt écologique ont été recensées sur la commune et notamment le long du ruisseau de Caussels.

La Ville développe une politique de protection et de mise en valeur de ses espaces naturels : création de l'échappée verte, entretien des ruisseaux, création et entretien des sentiers de randonnée, aménagement des bassins de rétention avec prise en compte de la diversité écologique des sites (Puech Cambié, Marranel), développement de trames vertes en zone naturelle et urbaine, intégration de ces éléments dans les documents d'aménagement du territoire...

La prise en compte de la biodiversité dans le cadre du développement de notre territoire permet aujourd'hui de pouvoir accueillir la nature en ville, y compris son côté sauvage. Les ruisseaux dits « urbains » retrouvent une diversité en matière faunistique et floristique remarquable, la déambulation dans les espaces naturels permet d'apercevoir des chevreuils, lièvres, des salamandres et autres animaux que l'on croyait exclus des proximités urbaines.

Le nécessaire développement de cette démarche implique également d'évoluer dans nos organisations. Aujourd'hui le service des Parcs, Jardins et Espaces Naturels participe au développement d'une politique urbaine en faveur de la biodiversité dont les principaux axes sont :

- de préserver et développer dans nos espaces naturels et dans le tissu urbain des niches écologiques potentiellement riches en espèces végétales ou animales et poursuivre l'aménagement de corridors écologiques qui permettront le maintien et l'attrait de la vie sauvage en ville;
- d'intégrer dans nos aménagements la préoccupation de la place des différentes espèces animales et végétales,
- de tenir compte de la sensibilité et de leur volonté de s'investir dans leur cadre de vie,

- de favoriser le contact et l'apprentissage de la nature pour conduire à une prise de conscience et un respect de l'environnement.

Le projet Faucon Pèlerin, qui a été conduit en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Tarn, s'inscrit dans une démarche d'approche, de connaissance et de protection de la nature en ville qui a été validée dans le cadre de la fiche action N° 9 de l'Agenda 21 albigeois. Le faucon est un animal emblématique de la faune sauvage et sa nidification sur un monument au cœur de la ville est suffisamment exceptionnel et rare pour que chacun y porte attention et voit dans ce symbole la possible cohabitation de la faune sauvage avec l'homme.

Les opérations de mise en œuvre des caméras et des équipements de vidéo-transmission ont été réalisées en partenariat avec la L.P.O. - délégation Tarn et sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Albi. Elles se sont traduites par :

- le financement des démarches de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour l'obtention des autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- la définition et le montage technique du dossier et le financement de l'ensemble de l'opération avec un subventionnement de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn.

Afin de sensibiliser un large public et de proposer des animations pédagogiques et ludiques autour de cette nidification du couple de Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi, la L.P.O. – délégation Tarn, propose un programme d'animations pour l'année 2011.

La L.P.O. – délégation Tarn sollicite la ville dans le cadre de ce programme d'animations pour une subvention de 4 500 € comprenant l'ensemble des animations de plein air (séances d'observation) et la moitié des animations proposées à la médiathèque.

Considérant que ces animations s'inscrivent dans la poursuite de la démarche de la ville d'Albi dans la mise en œuvre et l'accompagnement du projet de vidéo-transmission des images de la nidification du couple de faucon pèlerin sur la cathédrale d'Albi et dans le développement de sa politique en terme d'écologie urbaine :

- je vous propose d'approuver le programme de valorisation pédagogique et touristique de la présence du Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi proposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Délégation Tarn.
- Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 500 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Délégation Tarn pour la réalisation de ce programme dans le cadre d'une convention entre la ville d'Albi et l'association.
- Les vidéos enregistrées par le système de vidéo-transmission ainsi que les images qui en sont issues sont la propriété de la ville d'Albi. Par conséquent, je vous propose de définir dans cette même convention les conditions d'utilisation et de promotion des images par la Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 833, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention joint en annexe,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le programme de valorisation pédagogique et touristique de la présence du Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi proposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation du Tarn.

DECIDE

l'attribution d'une subvention de 4 500 € à la L. P. O. - délégation du Tarn pour la mise en œuvre du programme de valorisation pédagogique et touristique de la présence du Faucon Pèlerin sur la cathédrale d'Albi.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 833, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

APPROUVE

le projet de convention annexé destiné à définir les modalités d'attribution de la subvention et les modalités d'utilisation par la L. P. O. des vidéos et images issues des caméras.

Nombre de votants : 39

Unanimité

ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET ESTHÉTIQUE URBAINE

34 / 175 - Eau Potable - aménagements urbains - extension du réseau - versement d'une subvention d'investissement à la régie municipale

L'an deux mille onze le trois Octobre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 27 septembre 2011,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Laurence Pujol, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Marie-Pierre Granier, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Marie-Louise At, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Anne-Marie Lugan, Josette Bouin, Alain Alabert, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Olivier Brault donne pouvoir à Pierre Costes
Naïma Marengo donne pouvoir à Michel Franques
Dominique Billet donne pouvoir à Anne-Marie Lugan
Pierre-Yves Lambolez donne pouvoir à Michel Fournials
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Laurence Pujol
Michel Albarède donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Patrick Garnier, Monique Hubert, Jean Esquerre, Béatrice Vilamot

34 / 175 - Eau Potable - aménagements urbains - extension du réseau - versement d'une subvention d'investissement à la régie municipale

référence(s) :

Service pilote : Eau potable - risques naturels

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Commande publique

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier

Geneviève Parmentier, rapporteur

Les aménagements urbains le long de la route de Teillet et notamment la création de la zone INNOPROD, la construction de l'unité pour malades difficiles, la desserte de ces quartiers par le réseau d'eau potable de la ville d'Albi justifient les extensions du réseau d'eau potable ainsi que la mise en service des équipements nécessaires à l'exploitation de ce réseau.

Parmi ces équipements, la régie de l'eau va installer un sur-presseur au droit du nouveau giratoire de la route de Teillet. Cet équipement est nécessaire pour garantir un débit et une pression d'eau suffisantes à l'intérieur des réseaux de cette zone.

Cet investissement étant directement lié aux aménagements et au développement urbain de ces quartiers, le conseil municipal a inscrit dans son budget primitif 2011 (chapitre 204) une contribution de 140 000 € qui sera versée par le budget général au budget annexe de l'eau.

Le maître d'œuvre de ce projet a été désigné avec pour mission de définir les caractéristiques techniques de ce sur-presseur et de rédiger les pièces techniques du marché de travaux. La ville - régie de l'eau, prévoit de lancer la procédure de mise en concurrence et de signer le marché de travaux avant la fin de l'année 2011.

Il vous est donc proposé de décider du versement de cette subvention d'équipement au bénéfice du budget annexe de l'eau potable. Le versement pourra intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire à charge pour la Régie de l'eau d'avoir à justifier de l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2012. A défaut la Régie de l'eau reversera au budget général cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de verser au budget annexe de l'eau une subvention d'investissement d'un montant de 140 000 €.

DIT QUE

cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget général.

DIT QUE

cette recette sera inscrite au budget annexe de l'eau au chapitre 13.

Nombre de votants : 39

Unanimité